



Avenant n°2 à la convention d'entente GAL Puy de Dôme

ENTRE LES PARTIES

La Communauté d'Agglomération Agglo Pays d'Issoire

20, rue de la Liberté BP 90162 63504 Issoire Cedex,

Représentée par **Bertrand BARRAUD**, agissant en sa qualité de Président

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Clermont

72 avenue d'Italie, CS 40001, 63057 Clermont-Ferrand cedex 1

Représenté par **Dominique ADENOT**, agissant en sa qualité de Président

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez

Maison du Parc 63880 Saint-Gervais-sous-Meymont

Représenté par **Stéphane RODIER**, agissant en sa qualité de Président

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Montlosier, 63970 Aydat

Représenté par **Lionel CHAUVIN**, agissant en sa qualité de Président

La Communauté de Communes Plaine Limagne

158, Grande Rue - BP23, 63260 AIGUEPERSE

Représentée par Monsieur **Claude RAYNAUD**, agissant en sa qualité de Président

Et

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles

2, place Raymond Gauvin 63390 Saint Gervais d'Auvergne

Représenté par **Boris SOUCHAL**, agissant en sa qualité de Président

IL EST CONVENU CE QUI SUIT.

Article 1 : Objet de l'avenant

Suite à la réunion de la conférence de l'entente GAL Puy de Dôme en date du 23 octobre 2024 et aux délibérations de chacun des membres de l'entente, il est décidé d'actualiser pour 2025 l'annexe financière annexée à la convention d'entente initialement signée le 19 juillet 2023.

Les termes de cette annexe financière pour 2025 sont les suivants :

Annexe financière à la convention constitutive de l'entente dénommée GAL Puy de Dôme dans le cadre du programme LEADER 2023-2027

Annexe financière à la convention constitutive de l'entente dénommée GAL Puy de Dôme dans le cadre du programme LEADER 2023-2027

Financement de la cellule d'animation mutualisée du GAL Puy-de- Dôme pour l'année 2025

Dépenses / Recettes

Maître d'ouvrage	Missions	Nombre d'heures	Coût horaire forfaitaire	Dépenses	Frais de structure (20%)	Dépenses totales	Subvention leader	Reste à charge
SMADC	Encadrement pilotage	120,00	36,92	4 430,40	886,08	5 316,48	4 253,18	1 063,30
SMADC	Chargée de mission (50%)	744,00	36,92	27 468,48	5 493,70	32 962,18	26 369,74	6 592,44
SMADC	Gestionnaire 1 (80%)	1 190,40	36,92	43 949,57	8 789,91	52 739,48	42 191,58	10 547,90
API	Gestionnaire 2 (70 %)	1 041,60	36,92	38 455,87	7 691,17	46 147,05	36 917,64	9 229,41
SMADC	Dépenses externes					12 000,00	9 600,00	2 400,00
		3 096,00		114 304,32	22 860,86	149 165,19	119 332,14	29 833,05

Reste à charge SMADC : 20 603,64 €

Reste à charge API : 9 229,41 €

Répartition du reste à charge entre les membres de l'entente

Répartition du reste à charge	Nombre de communes	Clé de répartition	Facturation par SMADC	Facturation par API
SMADC	99	22,10%		2 039,53
PNRVA	47	10,49%	2 161,54	968,26
PETRGC	69	15,40%	3 173,33	1 421,49
API	88	19,64%	4 047,14	
PNRLF	120	26,79%	5 518,83	2 472,16
CC Plaine Limagne	25	5,58%	1 149,76	515,03
	448	100,00%	16 050,60	7 416,47

Tous les autres articles de la convention restent inchangés.

A , le

**La Communauté d'Agglomération
Agglo Pays d'Issoire
Le Président
Bertrand BARRAUD
*Par délégation Florence DUBESSY,
La Vice-présidente***

**Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
du Grand Clermont
Le Président
Dominique ADENOT**

**Le Syndicat mixte du Parc naturel
régional Livradois-Forez
Le Président
Stéphane RODIER
*Par délégation Tony BERNARD,
Le Vice-président***

**Le Syndicat mixte du Parc naturel
régional des Volcans d'Auvergne
Le Président
Lionel CHAUVIN**

**La Communauté de Communes
Plaine Limagne
Le Président
Claude RAYNAUD**

**Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement
et le Développement des Combrailles
Le Président
Boris SOUCHAL**